



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2023-10-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 20 novembre 2023 à la Salle communautaire située au 435 1^{ière} rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 5 655 161

Propriétaire : Marie Poulin-Ouellette & Marie-Chloé Racine

Localisation : 510 10^e Rang

Zonage : Cm-1

Superficie : 3383.40m²

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme l'implantation d'un garage situé à moins d'un mètre de la limite latérale de terrain alors que le quatrième paragraphe de l'article 6.3.2 du règlement d'urbanisme no. 144-94 exige que les bâtiments accessoires soient localisés à moins de un (1)m (3,28pi) des lignes latérales et arrières de l'emplacement.

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 3^e jour de novembre 2023.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière